



RÉDIGER UN CONTRAT D'EXPLOITATION DE CHAUFFAGE AVEC INTÉRESSEMENT

Pour garantir la performance énergétique
d'un bâtiment

Formation pratique sur 2 jours (14 h)

Animée par Sébastien RICHAUD

Formateur-Consultant

Expert en stratégie énergétique, efficacité
énergétique et énergies renouvelables



RÉDIGER UN CONTRAT D'EXPLOITATION DE CHAUFFAGE AVEC INTÉRESSEMENT

L'énergie coûte de plus en plus cher, et nos bâtiments consomment de plus en plus : la facture énergétique demeure une contrainte de moins en moins supportable, pour les ménages, les collectivités, les bailleurs, et les gestionnaires mêmes de patrimoine immobilier.

Mais la gestion énergétique des bâtiments est un véritable métier qui ne s'improvise donc pas. Le maître d'ouvrage, par vocation, n'a pas compétence à trouver des solutions de sobriété énergétique efficaces et durables pour chacun de ses bâtiments.

- Faut-il sous-traiter la gestion énergétique des bâtiments à des professionnels ?
- Quels sont les moyens à disposition ? Quels sont les pièges à éviter ?
- Comment élaborer, construire un contrat énergétique efficace, sans erreur d'appréciation du choix du modèle à retenir : contrat de moyens, de résultats, ou les deux... ?
- Comment rentabiliser ce type de contrat ? Comment se calculent le P1, le P2, le P3... P6 et pour quelles subtilités ?
- Comment impliquer et responsabiliser au maximum un prestataire : les pénalités sont-elles l'unique recours ?

Pour vous permettre de vous approprier les bases pour la construction d'un contrat P1, P2, P3... P6, dans le bâti, leurs modulations possibles , ainsi que les préconisations pour chaque cas de figure, nous vous proposons cette formation pratique, riche en illustrations, en modes opératoires, en retours d'expériences sur ce qui se fait par ailleurs et qui peut être transposé, adapté à votre contexte.

HOT LINE

Au cours de l'année qui suit votre formation, vous bénéficierez d'une assistance-conseil assurée par votre formateur, auquel vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone.



À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- DGS, DGST, DST, services techniques
- Bailleur, syndic, gestionnaire
- Collectivités, hôpitaux
- Exploitant / Prestataire

PRÉREQUIS

Connaissance des bases techniques en matière de chauffage et d'énergie



OBJECTIFS

- Comprendre les bases d'un contrat d'exploitation P1, P2, P3... P6
- Identifier et assimiler ses avantages, mais aussi ses contraintes
- Définir des règles de mise en œuvre efficaces, au travers de simulations
- Maîtriser et décrypter les obligations réglementaires et les leviers à disposition pour optimiser vos contrats
- Concevoir et rédiger un contrat en phase avec la pathologie du bâti



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- Méthode pédagogique ouverte, basée sur une forte implication des stagiaires et la formalisation des notions transmises par des éclairages pratiques leur permettant de s'approprier les méthodes, les conseils, de ne pas décrocher et d'acquérir une pratique immédiatement applicable
- Un support pédagogique projeté et remis aux participants, complété des textes de références et supports opérationnels utiles dans le cadre de leur fonction
- En fin de formation : quiz pour mesurer l'intégration de l'enseignement et questionnaire d'évaluation / satisfaction



PRIX NET : 2080 €

PROGRAMME

1^{er} JOUR

8h45 Accueil et collation

9h00 Cadre général : réglementation et contexte

- Qu'est-ce qu'un contrat ? Qu'est qu'un contrat d'exploitation dans le bâti ? Qu'est-ce que l'intéressement ?
- Les enjeux sont-ils d'ordre financier, technique et pourquoi ?
- Pourquoi choisir entre régie et/ou externalisation ? Quels sont les avantages, mais aussi les limites en collectivité territoriale, centre hospitalier, bâtiments publics et privés ?
- Qu'est-ce qu'un contrat de type P2 P1, P3, P4... P6 ? Comment choisir la bonne combinaison et négocier ?
- Qu'est-ce que des contrats de type MF (Marché Forfait), MT (Marché Température), MC (Marché Compteur), CP (Combustible Prestations), PF (Prestations Forfait) ? Comment choisir et pourquoi ?

► **Cas pratique.** Acquérir les règles de bonnes pratiques au travers d'exemples

10h30 Pause

- Que dit la loi ? Qu'est-ce qu'un achat éco-responsable ?
- Comment rédiger un contrat d'exploitation ? Et avec qui ?
- Comment border le contrat, avec quoi et où est l'intéressement ?
- Pourquoi intégrer des pénalités ? Pourquoi des formules de révision ?

► **Cas pratique.** Comprendre et différencier les différents types de contrats pour choisir

12h30 Déjeuner

14h00 Les cas particuliers

- Le chauffage urbain, les sous-stations, le comptage calorimétrique
- Les cogénérations moteurs et turbines, les DJU défavorables
- Les parcs immobiliers "passoires thermiques" et/ou obsolètes
- Les piscines chauffées (eau et ambiance, hygrométrie, ECS)
- Les gymnases, les églises, les musées
- Les salles météorologiques, les salles d'opération hospitalières
- Les EnR, le froid, la légiolénose
- Pourquoi renégocier après des travaux et lesquels ?

15h30 Pause

► **Cas pratique.** Simuler les cas particuliers, savoir adapter le contrat, puis justifier

17h00 Fin de la 1^{ère} journée

2^e JOUR

8h45 Accueil et collation

9h00 Cadre applicatif : la base

- Comment rédiger un contrat d'exploitation ?
- Quelles sont les étapes ?
- Comment éviter le copier/coller et pourquoi ? Quels sont les pièges à éviter ?
- Comment Identifier le bon bâtiment avec le bon contrat à associer ?
- Rédiger le P1, le P2, le P3... et dans quel ordre ?
- Et pour quel cahier des charges ?
- Rédiger la formule de révision et pour quel poste ?
- Rédiger la formule de pénalité et pour quelle astreinte ?

► **Cas pratique.** Vérifier la maîtrise des règles du protocole, contractuelles pour un contrat efficient

10h30 Pause

10h45 Cadre applicatif : le suivi

- Les rapports d'activité
- Les points de contrôle et de suivi
- Les enjeux pour la maîtrise d'ouvrage lors de travaux : de quoi s'agit-il ?

► **Cas pratique.**

- Repérer les arrangements techniques, contractuels efficients
- Identifier les alternatives, mais aussi les contraintes adjacentes

12h30 Déjeuner

14h00 Cadre applicatif : le suivi (suite)

- Les mesures et vérifications de la performance : quand doivent-elles être réalisées, par qui et à partir de quelles références ?
- Les modes de comptage, et les données à mesurer : un minimum de points de comptage en thermique
- Les PV de réception des travaux : les réserves à ne pas omettre et pourquoi ?

15h30 Pause

15h45 Les Marchés Publics Globaux de Performance (MPGP)

- Présentation
- Décryptage des atouts en matière d'exploitation
- Zoom sur les critères dédiés à l'exploitation

16h30 Quiz d'évaluation et tour de table relatif aux objectifs visés

17h00 Fin de la formation

VOTRE FORMATEUR



Sébastien RICHAUD

Diplômé d'un DESS Innovation technologique de l'ISTIA et d'un Master Énergétique
Directeur Adjoint associé chez CDC Conseil

Évoluant depuis 14 ans dans les domaines thermique et énergétique des bâtiments, Sébastien RICHAUD a commencé sa carrière pendant 10 ans dans le cabinet de conseil Habitat et Territoires en tant que consultant thermicien puis comme manager territorial pour lequel il a mené des missions d'AMO, d'audit énergétique et de mise en place de contrats d'exploitation de chauffage.

Après un passage dans un bureau d'étude, il rejoint en 2018 CDC Conseil, comme directeur adjoint associé pour lequel il intervient auprès de bailleurs sociaux et de collectivités locales et développe son expertise dans des missions d'achat d'énergie, de prestations de maîtrise d'œuvre telles que des projets de réhabilitation de logements et de bâtiments tertiaires, de rénovations de chaufferies ou de réseau de chauffage.

POUR VOUS INSCRIRE

- Envoyez ce formulaire par email à : ins@cfc.fr
- Téléphonnez au service réservation au : 01 81 89 34 60
- Connectez-vous sur notre site internet : www.cfc.fr

Établissement / Organisme

Adresse
CP Ville
Tél. Email

N° SIRET Activité / Code NAF

Nom du responsable de formation (pour suivi du dossier)

Tél. Email

Nom du signataire de la convention de formation

Formation choisie

Nom de la formation ou du parcours

Lieu retenu Date(s) ou cycle(s)

Participant(s) :

1^{er} Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

2^e (-15 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

3^e (-25 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

Coût total **Code promo** **Financement OPCO** : oui non

N° du bon de commande

Les bons de commande pour CHORUS PRO doivent être transmis en amont de la session.

Le(s) soussigné(s) accepte(nt) les conditions générales de vente (ci-contre).

Votre rencontre avec CFC s'est faite par :

- notre catalogue
- notre site internet
- notre newsletter
- un emailing
- appel téléphonique
- bouche-à-oreille

Date :

Cachet et signature

Réservation

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

Frais de participation, réduction

Prix net : **2080 €**

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier regroupant les supports de travail, le café d'accueil, les pauses, les déjeuners. Nous accordons des remises dès la 2^e inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60. Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée, est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

Paielement

1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.

2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.

Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10 % du montant total de la formation seront appliqués. Au-delà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer. En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations propose un report de participation sur la session suivante de la formation. Les remplacements sont admis à tout moment, sans frais, sur simple avis précisant l'identité et les coordonnées du remplaçant. CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques, ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

Lieu de formation

Tous nos séminaires se déroulent dans des hôtels haut de gamme à proximité des gares ou au sein de notre centre de formation de Paris 14^{ème}. Le lieu exact de la formation vous sera précisé sur votre convocation au stage.

Garantie de qualité

Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'actions de formation répondant aux 7 critères du Référentiel National Qualité. La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquons à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation. CFC se réserve le droit de conserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et libertés" du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

Contact

CFC Formations - 97-99 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris

Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : ins@cfc.fr - Site web : www.cfc.fr